

JUDO-QUÉBEC INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2025

JUDO-QUÉBEC INC.

RAPPORT FINANCIER ANNUEL

AU 31 MARS 2025

Sommaire

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	3 - 5
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	6-7
Évolution de l'actif net	8
Bilan	9
Flux de trésorerie	10
Notes complémentaires	11-15
Renseignements supplémentaires	
Annexe - Placements Sports & Loisirs	16

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres de JUDO-QUÉBEC INC.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de JUDO-QUÉBEC INC., qui comprennent le bilan au 31 mars 2025 et les états des résultats et de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de JUDO-QUÉBEC INC. au 31 mars 2025, ainsi que de ses résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilité de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;

nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;

nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;

nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

ASBL inc.

ASBL société de comptable professionnel agréé inc.¹

Montréal, le 3 juin 2025

¹ Par CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 129449

JUDO-QUÉBEC INC.
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

OPÉRATIONS RÉGULIÈRES

PRODUITS	2025	2024
	\$	\$
Subventions		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Fonctionnement	203 804	167 408
Omnium du Québec	7 000	6 500
PAFICCL	7 349	-
Autres	34 178	27 114
Ville de Montréal	7 000	12 000
PME Montréal	3 000	20 000
Excellence sportive de l'île de Montréal	4 526	9 559
Institut national du sport du Québec	38 446	3 683
Institut national du sport du Québec - CDEE	13 808	12 000
	<hr/> 319 111	<hr/> 258 264
Produits d'opérations		
Cotisations des membres	743 985	690 216
Inscriptions - stages, passages de grades et PNCE	74 951	46 390
Inscriptions - tournois et championnats	219 001	171 299
Location et vente de tatamis	10 112	9 579
Événements spéciaux et divers	60 858	61 608
Revenus de placements	18 788	9 261
Programme placements sports et loisirs	147 833	155 838
	<hr/> 1 275 528	<hr/> 1 144 191
	<hr/> 1 594 639	<hr/> 1 402 455
CHARGES		
Projet - fonctionnement et régie	748 765	600 222
Projet - vie démocratique	312 299	306 914
Projet - activités de stage	33 640	22 480
Projet - PNCE	21 531	17 780
Projet - Passage de grade	12 125	8 028
Projet - réseau de compétition	188 988	167 990
Projet - activités diverses	89 968	85 940
Placements Sports (annexe)	147 833	155 838
Amortissement des immobilisations corporelles	23 570	23 056
	<hr/> 1 578 719	<hr/> 1 388 248
EXCÉDENT DES PRODUITS SUR LES CHARGES	<hr/> 15 920	<hr/> 14 207

JUDO-QUÉBEC INC.
RÉSULTATS
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

EXCELLENCE	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
Subventions		
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur		
Excellence	163 606	332 122
Judo Canada	750	1 050
Engagement des entraîneurs	108 452	105 000
	<hr/>	<hr/>
Inscription des athlètes	272 808	438 172
	<hr/>	<hr/>
	150 369	246 029
	<hr/>	<hr/>
	423 177	684 201
CHARGES		
Transport, hébergement et inscriptions	300 931	555 147
Officiels	25 633	24 054
Soutien aux entraîneurs	108 707	105 000
	<hr/>	<hr/>
INSUFFISANCE DES PRODUITS SUR LES CHARGES	435 271	684 201
	<hr/>	<hr/>
	(12 094)	-
	<hr/>	<hr/>

JUDO-QUÉBEC INC.
ÉVOLUTION DE L'ACTIF NET
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025					2024
	Investi en immobilisations	Affecté - Excellence	Affectés au programme Placement Sports	Non affecté	Total	Total
	\$		\$	\$	\$	\$
SOLDE AU DÉBUT	101 402	41 572	71 284	419 749	634 007	619 800
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	(23 570)	(*)	(12 094)	-	39 490	3 826
Acquisition d'immobilisations	13 438	-	-	(13 438)	-	-
Disposition d'immobilisations	(3 410)	-	-	3 410	-	-
Programme Placement Sports (note 3)	-	-	147 833	(147 833)	-	-
Affectation des charges au programme Placement Sports (note 3)	-	-	(147 833)	147 833	-	-
SOLDE À LA FIN	87 860	29 478	71 284	449 211	637 833	634 007

JUDO-QUÉBEC INC.
BILAN
AU 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	346 442	129 390
Épargne à terme au coût, taux de 4,75 % échéant le 29 janvier 2026	140 000	140 000
Débiteurs (note 4)	431 426	618 199
Frais payés d'avance	80 108	27 632
	997 976	915 221
IMMOBILISATIONS (note 5)	87 860	101 402
	1 085 836	1 016 623
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Emprunt bancaire (note 6)	-	17
Créditeurs (note 7)	329 102	233 140
Apports reportés (note 8)	118 901	149 459
	448 003	382 616
ACTIF NET		
AFFECTÉ - EXCELLENCE	29 478	41 572
INVESTI EN IMMOBILISATIONS	87 860	101 402
AFFECTÉS AU PROGRAMME PLACEMENT SPORT	71 284	71 284
NON AFFECTÉ	449 211	419 749
	637 833	634 007
	1 085 836	1 016 623

APPROUVÉ

JUDO-QUÉBEC INC.
FLUX DE TRÉSORERIE
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

	2025	2024
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent des produits sur les charges	3 826	14 207
Élément sans incidence sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	23 570	23 056
Cessions d'actifs immobilisés	3 410	(144)
	<hr/>	<hr/>
	30 806	37 119
 Variation des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	186 773	(66 970)
Frais payés d'avance	(52 476)	(4 195)
Créditeurs	95 962	10 848
Apports reportés	(30 558)	(172 871)
	<hr/>	<hr/>
	199 701	(233 188)
	<hr/>	<hr/>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	230 507	(196 069)
	<hr/>	<hr/>
 ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisation	(13 438)	(53 265)
Variation des placements	-	35 000
	<hr/>	<hr/>
	(13 438)	(18 265)
	<hr/>	<hr/>
 ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Remboursement de l'emprunt et de la marge bancaire	(17)	(30 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<hr/>	<hr/>
	(17)	(30 000)
	<hr/>	<hr/>
 AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	217 052	(244 334)
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	<hr/>	<hr/>
	129 390	373 724
	<hr/>	<hr/>
	346 442	129 390
	<hr/>	<hr/>

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

JUDO-QUÉBEC INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

1- STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

JUDO-QUÉBEC INC. est un organisme sans but lucratif en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec et est exempté de l'impôt sur le revenu. Ses objectifs sont les suivants:

- * Former et exploiter une association sportive, promouvoir le sport du judo Kodokan en général et, sans limiter ce qui précède, promouvoir en particulier les principes et l'enseignement du judo Kodokan et travailler à l'avancement du judo Kodokan au Québec.
- * Organiser des rencontres de toute nature relatives au judo, compétitions, tournois, concours, démonstrations et autres du même genre.
- * Offrir, accorder et contribuer avec des récompenses et discussions pour servir et promouvoir le judo Kodokan.
- * Acquérir, posséder ou disposer, de toute autre façon, soit par achat, location ou autrement, de tous terrains, immeubles nécessaires à la pratique des sports mentionnés, plus précisément le judo, et fournir à ses membres et leurs invités des services de toute nature, en relation avec les buts de l'organisme.

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Comptabilisation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée.

Cotisations et inscriptions

Les cotisations et les inscriptions sont comptabilisées sur la période couverte par ces dernières.

Événements et autres revenus

Les revenus d'événements et autres sont constatés lorsque les événements ou programmes ont lieu.

JUDO-QUÉBEC INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Apports reçus sous forme de services

Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de nombreux partenaires et bénévoles. Ces services sont constatés sous la rubrique "Contributions sous forme de services" et "Services des bénévoles" dans les produits. Ces produits sont évalués suivant la valeur du marché pour les contributions sous forme de services et sur un taux horaire de 10 \$ l'heure pour les services des bénévoles. Dans le cadre de son fonctionnement courant, l'organisme recourt aux services de nombreux partenaires et bénévoles. En raison de la difficulté de déterminer la juste valeur des apports reçus sous forme de services, ceux-ci ne sont pas constatés dans les états financiers.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile estimative respective selon la méthode et le taux indiqués ci-dessous :

	<u>Méthode</u>	<u>Taux</u>
Kiosque	Amortissement dégressif	20 %
Équipement de bureau	Amortissement dégressif	20 %
Tatamis	Amortissement dégressif	10 %
Chariots	Amortissement dégressif	20%
Matériel informatique	Amortissement linéaire	3 ans
Balance électronique	Amortissement dégressif	20 %

Dépréciation

Les actifs financiers évalués au coût sont soumis à un test de dépréciation s'il existe des indications possibles de dépréciation. Le montant de réduction de valeur est comptabilisé aux résultats. La moins-value déjà comptabilisée peut faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration, soit directement, soit par l'ajustement du compte de provision, sans être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. Cette reprise est comptabilisée aux résultats.

Coûts de transaction

L'organisme comptabilise ses coûts de transaction aux résultats de l'exercice où ils sont engagés. Cependant, la valeur comptable des instruments financiers qui ne seront pas évalués ultérieurement à la juste valeur tient compte des coûts de transaction directement attribuables à la création, à l'émission ou à la prise en charge.

Dépréciation d'actifs à long terme

Les actifs à long terme sont soumis à un test de recouvrabilité lorsque des événements ou des changements de situation indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable. Une perte de valeur est comptabilisée lorsque la valeur comptable excède les flux de trésorerie non actualisés découlant de leur utilisation et de leur sortie éventuelle. La perte de valeur comptabilisée est mesurée comme étant l'excédent de la valeur comptable de l'actif sur sa juste valeur.

JUDO-QUÉBEC INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

2- PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instruments financiers

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers à la juste valeur. Elle évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement à l'exception des placements dans des instruments de capitaux propres cotés sur un marché actif, qui sont évalués à la juste valeur. Les variations de juste valeur sont comptabilisées dans les résultats.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des dépôts à terme et des comptes clients et autres créances. Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des crébiteurs et des subventions reportées.

Avantages sociaux futurs

La comptabilité des régimes à cotisations définies est appliquée au régime, lequel constitue un régime interorganismes à prestations définies pour lequel l'organisme ne dispose pas de suffisamment d'informations pour appliquer la comptabilité des régimes à prestations définies.

3- PLACEMENTS SPORTS & LOISIRS

L'organisme a cédé 20 % des dons admissibles à Placements Sports & Loisirs ainsi que 20 % de l'appariement correspondant reçu en vertu de ce programme à la Fondation du Grand Montréal jusqu'en 2020. Ces montants ne figurent pas dans l'actif de la fédération, car la propriété et la gestion ont été cédées à la Fondation du Grand Montréal pour une période minimale de 10 ans. Depuis 2020, la gestion du programme est sous la responsabilité du RLSQ et c'est au nouveau gestionnaire de fonds, Desjardins Gestion de patrimoine, que ces mêmes pourcentages des dons admissibles et de l'appariement annuel sont investis. Au 31 mars 2025, la juste valeur marchande des sommes cédées à la Fondation du Grand Montréal s'élève à 153 729 \$ (177 432 \$ en 2024) et à Desjardins gestion du patrimoine 143 151 \$ (75 535 \$ en 2024).

4- DÉBITEURS

	2025	2024
	\$	\$
Comptes clients	208 929	195 998
Comptes clients - C/R PayPal	9 000	14 111
Placements sports	38 657	58 387
Subvention à recevoir	174 840	349 703
	431 426	618 199

JUDO-QUÉBEC INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

5- IMMOBILISATIONS

	2025		2024	
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette	Valeur comptable nette
	\$	\$	\$	\$
Mobilier et équipement	23 867	23 813	54	67
Équipements informatiques	66 197	65 043	1 154	-
Balance électronique	12 274	9 291	2 983	7 992
Projecteur	699	699	-	-
Téléviseur	7 515	7 338	177	221
Escalier	1 333	1 284	49	61
Bannières	2 350	2 241	109	109
Techni-logique	7 856	7 878	(22)	-
Site web	55 476	24 897	30 579	35 420
Tatamis	199 208	147 837	51 371	56 819
Chariots	9 336	7 930	1 406	713
Kiosque promotionnel	3 630	3 630	-	-
	389 741	301 881	87 860	101 402

6- EMPRUNT BANCAIRE

L'organisme dispose d'une marge de crédit autorisée de 126 000 \$, renouvelable annuellement, portant intérêt au taux préférentiel majoré de 8 %.

7- CRÉDITEURS

	2025		2024	
	\$	\$	\$	\$
Fournisseurs		227 379		169 295
Salaires et vacances à payer		69 015		50 760
Fonds d'octroi de tournois		12 112		13 085
Autres		20 596		-
		329 102		233 140

JUDO-QUÉBEC INC.
NOTES COMPLÉMENTAIRES
AU 31 MARS 2025

8- APPORTS REPORTÉS

Les apports reportés représentent des ressources non dépensées reçues au cours de l'exercice et destinées à couvrir les charges de fonctionnement de l'exercice subséquent. Les variations survenues dans le solde des apports reportés sont les suivantes :

	Solde 31 mars 2024		Constaté à titre de produits	Solde 31 mars 2025
	\$	\$	\$	\$
PSDE				
Projet synergique	105 884	-	21 588	84 296
Officiels	4 746	-	4 746	-
Mentorat	25 520	-	6 915	18 605
Entraîneurs	2 218	-	2 218	-
Surplus	3 742	-	3 742	-
PAFICCL	7 349	-	7 349	-
Jeux de la francophonie		16 000	-	16 000
	149 459	16 000	46 558	118 901

9- INSTRUMENTS FINANCIERS

Justes valeurs

Les justes valeurs de l'encaisse, des débiteurs et des créiteurs correspondent approximativement à leur valeur comptable en raison de leur échéance à court terme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque qu'une entité éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des passifs financiers. L'organisme est exposé au risque de liquidité principalement du fait de ses comptes créditeurs.

Risque de crédit

L'organisme est exposé à un risque de crédit sur ses débiteurs. Il procède à une évaluation continue de tous ses comptes débiteurs et comptabilise une provision pour les créances douteuses, au moment où les comptes sont jugés irrécouvrables.

JUDO-QUÉBEC INC.
RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES
POUR L'EXERCICE TERMINÉ LE 31 MARS 2025

ANNEXE A- PLACEMENT SPORTS

	2025	2024
	\$	\$
PRODUITS		
Dons admissibles	25 020	42 495
Appariements	53 500	53 073
Appariements exercice antérieur	69 313	53 851
Intérêts	-	6 999
	147 833	156 418
CHARGES		
Frais bancaires	867	580
Contributions ressources humaines	146 966	155 838
	147 833	156 418
	-	-
ACTIF NET AU DÉBUT	71 284	71 284
ACTIF NET À LA FIN	71 284	71 284